



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. ESPILONDO, LABAYLE, BOROTRA, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mme GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mmes LANNEVERE, DURRUTY, M. DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, MM. CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. Michel VEUNAC, Vice-Président ; M. PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, LAFITE, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. CAZAUX, Conseiller Suppléant.

PROCURATIONS : M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. PAUL-DEJEAN à M. CÉLAN ; Mme JAURRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. LAFITE à Mme PRADIER ; Mme CONTRAIRES à Mme LANNEVERE.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 19 - RESSOURCES - ECOLE SUPERIEURE D'ART.
ADHESION A L'INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INNOVATION.

Monsieur BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En 2006, le Centre Pompidou, sous l'impulsion du philosophe Bernard Stiegler, a créé en son sein l'Institut de Recherche et d'Innovation (IRI). Cet institut réfléchit à l'usage des technologies numériques en engageant une démarche prospective pour envisager les mutations de l'offre et de la consommation culturelle.

En 2008, l'IRI a pris la forme associative, devenant un Institut autonome avec pour ambition de créer une fondation au niveau européen. Les principaux membres fondateurs sont le Centre Pompidou, l'Université Paris Diderot-Paris VII, la Société Microsoft et Monsieur Jean-Pierre Cottet à titre personnel.

Cette association a pour objet de mener à bien des activités de recherche et d'innovation dans l'usage des N.T.I.C. en particulier dans le domaine culturel et cognitif, en collaboration avec des résidents du monde de la recherche, des arts, des lettres et des médias ou en partenariat avec des laboratoires publics ou privés et avec des entreprises industrielles.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 19 NOV. 2008

Affiché le 19 NOV. 2008



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

Le partenariat entre l'IRI et l'Ecole Supérieure d'Art de la Communauté s'inscrit dans le cadre des programmes de recherche technologique de l'IRI ; il s'agit pour l'Ecole, dont le projet pédagogique est de préparer les étudiants à un Diplôme National d'Arts Plastiques option Art mention Industries Culturelles, de bénéficier d'une veille active au cœur des mutations de l'usage des technologies du numérique, technologies qui définissent le champ d'application des industries culturelles.

Cette collaboration avec l'IRI permettra :

- de participer aux ateliers et conférences organisés par l'IRI,
- de collaborer à des programmes de recherche dans les domaines de la réception et de la diffusion des pratiques artistiques contemporaines,
- de mettre en place une politique de stages d'étudiants de l'ESA des Rocailles au sein de l'IRI,
- de préparer l'insertion professionnelle des étudiants au regard des champs de recherche particulièrement innovants de l'IRI.

Compte tenu de l'intérêt, pour la qualité de la formation délivrée par l'Ecole Supérieure d'Art, des programmes de recherche, de développement et d'innovation initiés par l'IRI dans le domaine des nouvelles technologies culturelles et cognitives, il est demandé au Conseil d'autoriser la Communauté à adhérer à l'association à partir du 1^{er} janvier 2009.

La cotisation annuelle indicative est de 1 000 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ